



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Guadeloupe

Question au Gouvernement n° 1694

Texte de la question

SÉISME EN GUADELOUPE

M. le président. La parole est à Mme Gabrielle Louis-Carabin, pour le groupe de l'UMP.

Mme Gabrielle Louis-Carabin. Madame la ministre de l'outre-mer, le dimanche 21 novembre, les Guadeloupéens ont été surpris par un séisme d'une extrême violence, inégalée depuis 1843. D'une magnitude de 6,3 sur l'échelle de Richter, ce séisme a endeuillé les familles tout en lézardant et détruisant nos foyers, nos églises, nos écoles et nos routes.

Nos compatriotes du sud de Basse-Terre, des Saintes, en particulier de Terre-de-Bas, ont été très éprouvés. Je souhaite associer l'ensemble de la représentation nationale au message de solidarité et de soutien que j'adresse à l'ensemble de mes compatriotes (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire, du groupe Union pour la démocratie française, ainsi que sur de nombreux bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*) et tout particulièrement à la famille de la fillette de cinq ans qui nous a quittés. À cette famille, je dis *Kimbe red*, soyez forts pour votre autre fille de sept ans qui lutte pour la vie !

Madame la ministre, vous êtes venue sur place le lendemain même de cette catastrophe pour constater l'ampleur des dégâts et apporter votre soutien aux familles. En ces moments douloureux, nous avons été sensibles à votre présence, nouvelle preuve de l'intérêt que vous nous témoignez régulièrement.

De retour de la Guadeloupe, pouvez-vous dresser un bilan des premières mesures d'urgence prises par l'État pour apaiser la détresse de mes compatriotes ? Je voudrais aussi attirer votre attention sur l'impérieuse nécessité de réduire les délais de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Les lourdeurs administratives pénalisent la population déjà éprouvée par les pluies diluviennes de mai, septembre et novembre 2004.

Chers collègues, le drame que vivent les Guadeloupéens me permet de dire que les vraies crises sont bien celles qui mettent en péril les vies humaines, et certainement pas celles des joutes de pouvoirs.

Aussi, madame la ministre, monsieur le président, je souhaite associer tous les députés de la Guadeloupe à ma demande de réalisation d'un diagnostic précis des moyens de mise en oeuvre des précautions parasismiques dans notre région. Il permettrait aux Guadeloupéens de mieux prendre conscience de la vulnérabilité de leur région exposée à des séismes d'intensité maximale, imprévisibles et meurtriers.

Par ailleurs, je viens d'apprendre que la grève des dockers du port de Pointe-à-Pitre persiste, en dépit de la situation actuelle. J'appelle mes compatriotes à plus de raison, de responsabilité et de solidarité (*Protestations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains*) car en ces moments difficiles, les Guadeloupéens ont besoin de sérénité (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'outre-mer.

Mme Brigitte Girardin, ministre de l'outre-mer. La Guadeloupe n'avait effectivement pas connu un séisme d'une telle gravité depuis un siècle et demi. Je voudrais exprimer ici, comme je l'ai fait hier sur place, le soutien et la solidarité du Gouvernement et du Président de la République à l'égard de nos compatriotes de Guadeloupe qui vivent ces moments dramatiques. J'ai découvert hier aux Saintes une population traumatisée, qui vit dans la peur et qui est prise de panique à chaque réplique. En effet, depuis la terrible secousse de dimanche dernier,

qui a duré quarante minutes et a occasionné des destructions très importantes, puisque 30 à 50 % des habitations sont devenues inhabitables, les répliques se succèdent pratiquement toutes les heures, donnant l'impression que le pire est encore à venir.

Tous les services de l'État, les services de secours et les bénévoles se sont mobilisés pour loger des centaines de sans-abri dans des bâtiments antisismiques ou dans les camps de tentes installés par l'armée. Le bilan actuel est d'un mort, deux blessés graves, et quarante-huit blessés légers qui ont pu quitter l'hôpital. Surtout, c'est toute la population qui est en état de choc. Une cellule de soutien psychologique a été mise en place à Terre-de-Bas et une autre va être installée aujourd'hui à Terre-de-Haut. Par ailleurs, les scientifiques de l'institut géographique du Globe qui sont arrivés aujourd'hui de Strasbourg pourront, je l'espère, fournir prochainement à la population des éléments d'information rassurants.

En ce qui concerne les secours, deux procédures exceptionnelles spécifiques à l'outre-mer ont été immédiatement mises en oeuvre. Dans le cadre de la procédure de secours d'extrême urgence, une enveloppe de 200 000 euros a été déléguée hier matin au préfet afin de faire face aux besoins de première nécessité et pourra, si nécessaire, être complétée.

Le fonds de secours du ministère de l'outre-mer est lui aussi activé pour permettre d'indemniser tous ceux qui ne sont pas couverts par les assurances. Enfin, la procédure classique relative aux catastrophes naturelles est engagée avec la réunion prévue, dès le 3 décembre prochain, d'un comité interministériel.

Comme Mme Louis-Carabin vient de le rappeler, nombre de communes sont dans une situation très difficile car ce séisme s'est produit après des semaines de pluies diluviennes. Les infrastructures, notamment celles concernant les adductions d'eau et l'assainissement, sont ainsi gravement endommagées. J'ai donc demandé au préfet de mettre en place, dès à présent, un comité de suivi des investissements des communes pour mobiliser tous les moyens de l'État, en y associant les présidents du conseil général et du conseil régional afin d'assurer une meilleure coordination de toutes nos interventions.

Madame la députée, je vous assure que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que nos compatriotes de Guadeloupe retrouvent le plus rapidement possible des conditions de vie normales. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Madame la députée, l'Assemblée nationale tout entière exprime sa solidarité avec la population de Guadeloupe. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Données clés

Auteur : [Mme Gabrielle Louis-Carabin](#)

Circonscription : Guadeloupe (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1694

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 novembre 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 novembre 2004